

ASSOCIATION SPORTIVE LP La Cardinière

N° LIC. : 10459

NOM : _____ **PRENOM:** _____
CLASSE: _____ **Né.e le :** _____
Adresse famille : _____
Tel Famille : _____
Tel PERSO (obligatoire) : _____

LICENCE en 2023/24 : Oui / Non
ACTIVITES souhaitées :

(Ne pas remplir)
Cotisation en juin 20 euros
Cotisation à partir de sept 25 euros
Droit à l'image : NON



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné.e, _____, père-mère, autorise ma fille/mon fils, _____ élève au LP La Cardinière à pratiquer une ou plusieurs activité.s au sein de l'association sportive loisir et/ou compétition.
J'autorise l'enseignant.e responsable de l'activité pratiquée à prendre toutes les décisions nécessaires si l'état de santé de ma fille/mon fils est jugé préoccupant.

Signature PARENT/ELEVE majeur obligatoire :

ASSURANCE**

J'ai pris connaissance que l'AS est assurée auprès de la MAIF (N°contrat 2503352D) et que ma fille/mon fils doit être par ailleurs couvert.e par une responsabilité civile personnelle.

Signature PARENT/ELEVE majeur obligatoire :

DROIT à l'image*

Je soussigné.e, _____, autorise l'enseignant.e responsable de l'activité pratiquée ou un élève désigné à prendre des photos sur lesquelles ma fille/ mon fils figure pour promouvoir la section en loisir/en compétition, sans aucune fin commerciale , ni préjudice moral pour ma fille/ mon fils

Signature PARENT. ELEVE majeur facultative :

UNSS-OPUSS***

J'autorise l'enseignant.e en charge de faire la demande de ma licence à renseigner en mon nom les rubriques suivantes :
NOM / Prénom /Sexe /Niveau de certification JO / Situation de Handicap.

Signature ELEVE obligatoire :

* le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

**Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/ MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

***RGPD

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.